

3. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

a) Amphétamine et méthamphétamine

i) *Éphédrine et pseudoéphédrine*

Saisies

102. Pour 1999, 15 pays ont signalé la saisie de plus de 18 tonnes d'*éphédrine*, comme le montre la figure XIII a). Si des saisies ont été signalées pour toutes les régions, les plus importantes continuent à être opérées en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, régions où la majorité de l'*éphédrine* que l'on trouve dans le monde est fabriquée et où la méthamphétamine fait traditionnellement l'objet d'un usage abusif. La Chine, l'Inde et le Myanmar en ont saisi en 1999 près de 18 tonnes, ce qui représente 97 % des saisies effectuées dans le monde.

103. Les saisies nombreuses de cette substance, opérées en Chine, en Inde et au Myanmar, continuent de porter sur de petites quantités d'*éphédrine* qui, détournées des circuits de distribution intérieure, sont transportées clandestinement vers les zones de fabrication illicite de méthamphétamine. Ceci étant, la Chine et l'Inde ont toutes deux déployé, en 1999 et 2000, de gros efforts pour prévenir les détournements à partir des circuits de distribution intérieure. La Chine a édicté des directives nationales concernant le contrôle de la fabrication, de la vente, de l'utilisation et de l'exportation d'*éphédrine*; en Inde, la fabrication et la distribution d'*éphédrine* au niveau national sont désormais contrôlées en vertu de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes, qui punit les infractions d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans.

104. L'effet des mesures de contrôle appliquées par la Chine a déjà été observé dans la Fédération de Russie. La Commission douanière d'État de ce pays a indiqué que le recul sensible des saisies d'*éphédrine* d'origine chinoise le long de la frontière entre les deux pays enregistré entre 1998 et 1999 était directement dû aux mesures de contrôle adoptées en Chine.

105. Les mesures de contrôle appliquées par la Chine et l'Inde au niveau national devraient se traduire par une réduction des quantités d'*éphédrine* disponibles pour la fabrication illicite de drogues. L'Organe invite instamment

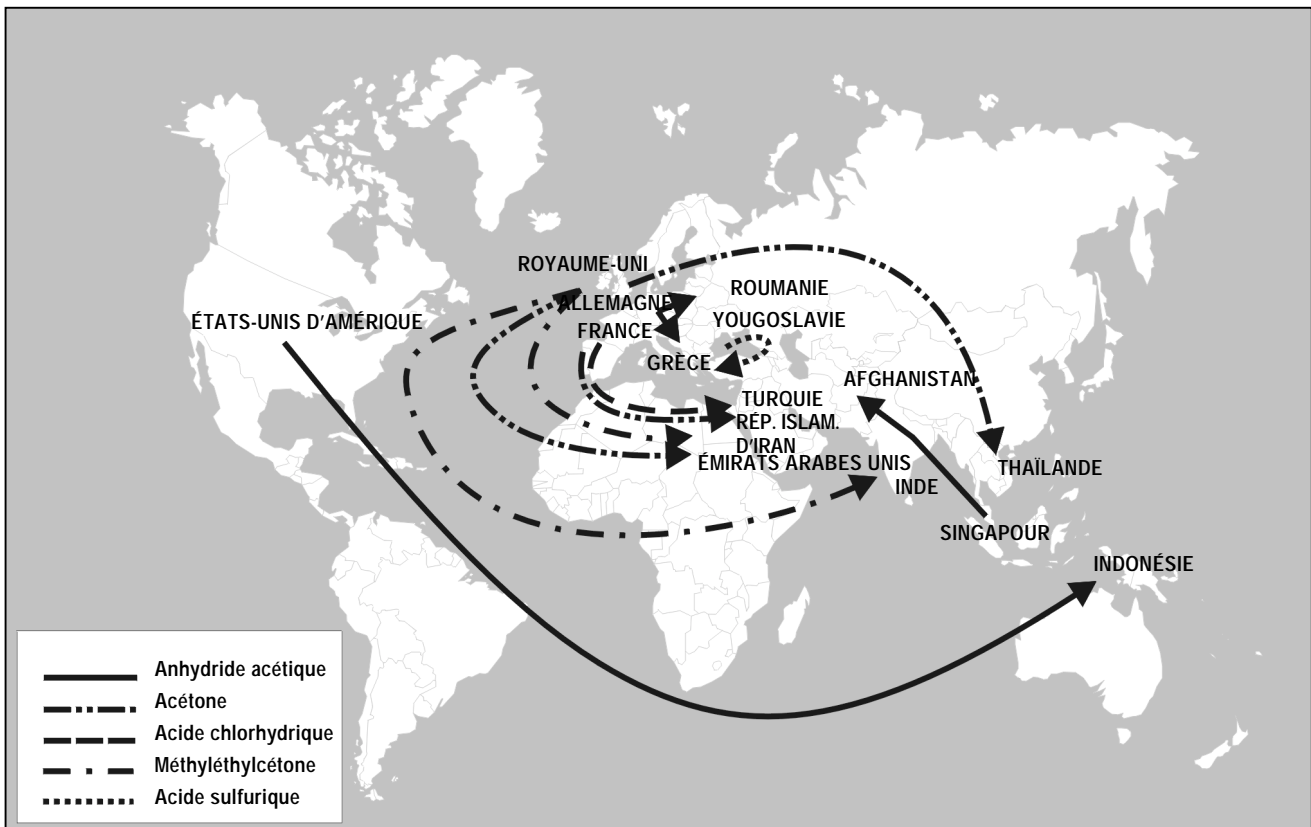
ces pays, ainsi que le Myanmar, à renforcer leurs activités opérationnelles dans le cadre des réunions de travail transfrontières mentionnées dans le rapport pour 1999 sur l'application de l'article 12²⁹. L'utilité de cette coopération a été établie dans le passé. De plus, compte tenu des méthodes et des filières utilisées par les trafiquants d'*éphédrine* dans la région, l'échange d'informations et les opérations concertées demeurent le moyen le plus efficace de lutte contre le trafic. L'Organe prie instamment les autorités concernées d'intensifier l'échange d'informations opérationnelles et de renseignements en temps réel, afin d'intercepter plus efficacement les trafiquants.

106. L'utilité de ces contacts directs a été une nouvelle fois prouvée lorsque plus de 4 millions de comprimés d'*éphédrine* (270 kg) en provenance de Chine ont été saisis récemment au Myanmar où ils avaient été introduits clandestinement. Les relations de travail étroites entre les deux Gouvernements concernés ont permis de diligenter en Chine des enquêtes complémentaires, au niveau national et au niveau local, pour déterminer l'origine des comprimés et prendre les mesures voulues afin de prévenir les détournements de ce type à l'avenir. Comme il s'agissait aussi du premier cas de contrebande de comprimés d'*éphédrine* signalé dans la région, cela indique peut-être qu'en raison des nouveaux contrôles appliqués les trafiquants ont du mal à se procurer la matière première requise. L'Organe a informé de la saisie les autres gouvernements de la région, afin de prévenir des détournements analogues dans d'autres pays.

107. Pour 1999, les États-Unis ont de nouveau signalé d'importantes saisies d'*éphédrine* (425 kg) et de *pseudoéphédrine* (plus de 3 tonnes). Ces saisies consistaient en grande partie en préparations pharmaceutiques – plus de 200 000 doses d'*éphédrine* et 46 millions de doses de *pseudoéphédrine*. L'Organe croit aussi savoir qu'une grande organisation se livrant au trafic de *pseudoéphédrine* a été démantelée en 2000 aux États-Unis, d'où la saisie de 10 tonnes supplémentaires de cette substance ainsi que d'autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine.

Figure XII

Envois de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne stoppés en 1999-2000

*Envois stoppés dans le commerce international*

108. Outre les saisies susmentionnées, les États-Unis, agissant en collaboration étroite avec les autorités compétentes de la Chine et de l'Inde, ont stoppé en 1999 34 envois d'éphédrine, représentant 67 tonnes, et 50 envois de pseudoéphédrine, représentant 96 tonnes, en provenance de ces pays. Même si toutes ces quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine ne devaient pas nécessairement faire l'objet de détournements, les procédures opérationnelles de base mises en place entre les pays concernés permettent de stopper un envoi si l'on soupçonne qu'une partie de celui-ci risque d'être détournée à un point ou un autre du circuit de distribution.

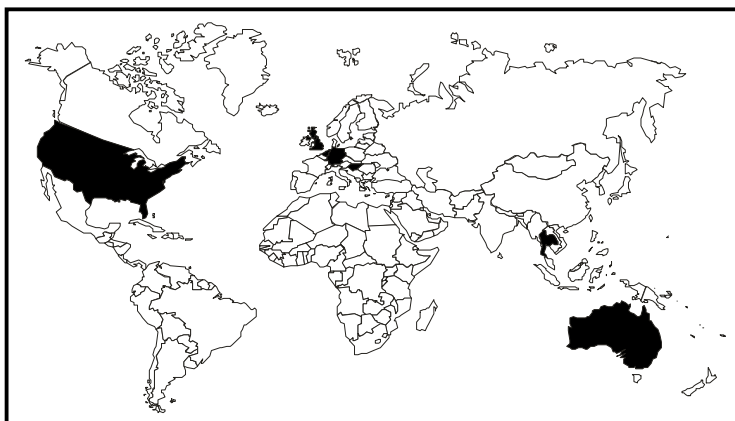
109. L'effet de ce contrôle international sur l'offre illicite de substances est clairement démontré par les méthodes auxquelles doivent recourir les trafiquants pour se procurer même de petites quantités de ces substances. Les méthodes désormais signalées aux États-Unis incluent le recours à des messageries privées implantées hors du territoire, où les envois peuvent être ramassés pour être transportés aux États-Unis, ainsi que l'emploi de passeurs qui achètent des comprimés dans un pays voisin pour les acheminer clandestinement aux États-Unis. On a signalé par ailleurs des cas de vols de pseudoéphédrine commis par des employés corrompus de l'industrie chimique, ainsi que des vols à main armée dans les entreprises de cette branche.

Figure XIII
Saisies de précurseurs de stimulants de type amphétamine en 1999

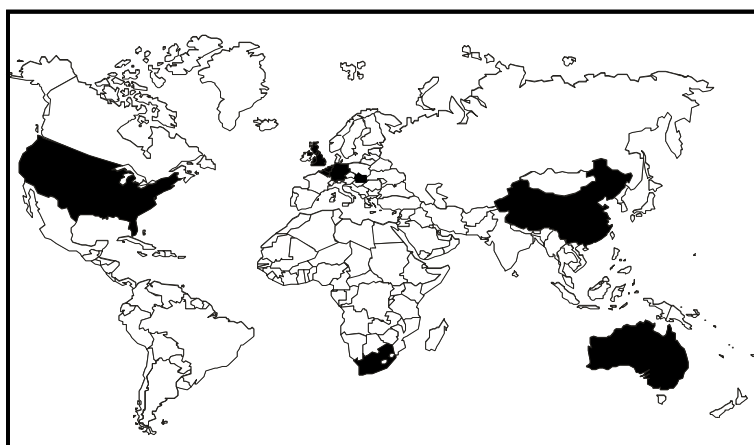
a) Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine



b) Saisies de 1-phényl-2-propanone et d'acide phénylacétique



c) Saisies de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de MDMA



110. L'éphédrine et la pseudoéphédrine détournées proviennent désormais essentiellement des circuits de distribution intérieure mais, comme déjà noté, les trafiquants tentent toujours de détourner des envois du commerce international. La figure XIV indique les envois stoppés et les tentatives de détournement portés à la connaissance de l'Organe pour 1999 et 2000. Pour 1999, exception faite des données communiquées par les États-Unis indiquées au paragraphe 108 ci-dessus, cinq pays ont déclaré avoir arrêté sept envois, représentant au total 2,5 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine. En collaboration avec les gouvernements concernés, l'Organe a aussi repéré huit tentatives pour détourner plus de 57 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine en 1999 et 2000. En particulier, les Gouvernements chinois et indien ont joué un rôle clef dans la prévention de ces détournements qui, s'ils avaient réussi, auraient permis de fabriquer près de 40 tonnes de méthamphétamine.

111. L'Organe est préoccupé par le fait que, malgré les informations selon lesquelles de la méthamphétamine est fabriquée au Canada et au Mexique, le Canada n'ait pas fourni de renseignements pour 1999 au titre de l'article 12 et que le Mexique n'ait pas fourni de données concernant les saisies. Faute d'informations en provenance de ces deux pays, il est impossible de cerner l'évolution dans la région en ce qui concerne le détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine et la fabrication illicite de méthamphétamine.

112. En Europe, aucun cas de fabrication à grande échelle de méthamphétamine selon la méthode de réduction de l'éphédrine/pseudoéphédrine n'a été signalé, et les données relatives aux saisies effectuées montrent que la fabrication illicite n'est destinée qu'à la consommation personnelle ou à l'approvisionnement de groupes restreints. La progression à la fois du trafic de méthamphétamine et du nombre de pays ayant saisi de l'éphédrine dans la région est jugée préoccupante. Les gouvernements des pays européens devraient prendre des mesures appropriées pour empêcher que la situation ne prenne les proportions atteintes ailleurs dans le monde.

ii) *Phényl-1 propanone-2 et acide phénylacétique*

Saisies

113. Les saisies de 1-phényl-2-propanone (P-2-P) et d'acide phénylacétique sont limitées, comme on le voit à

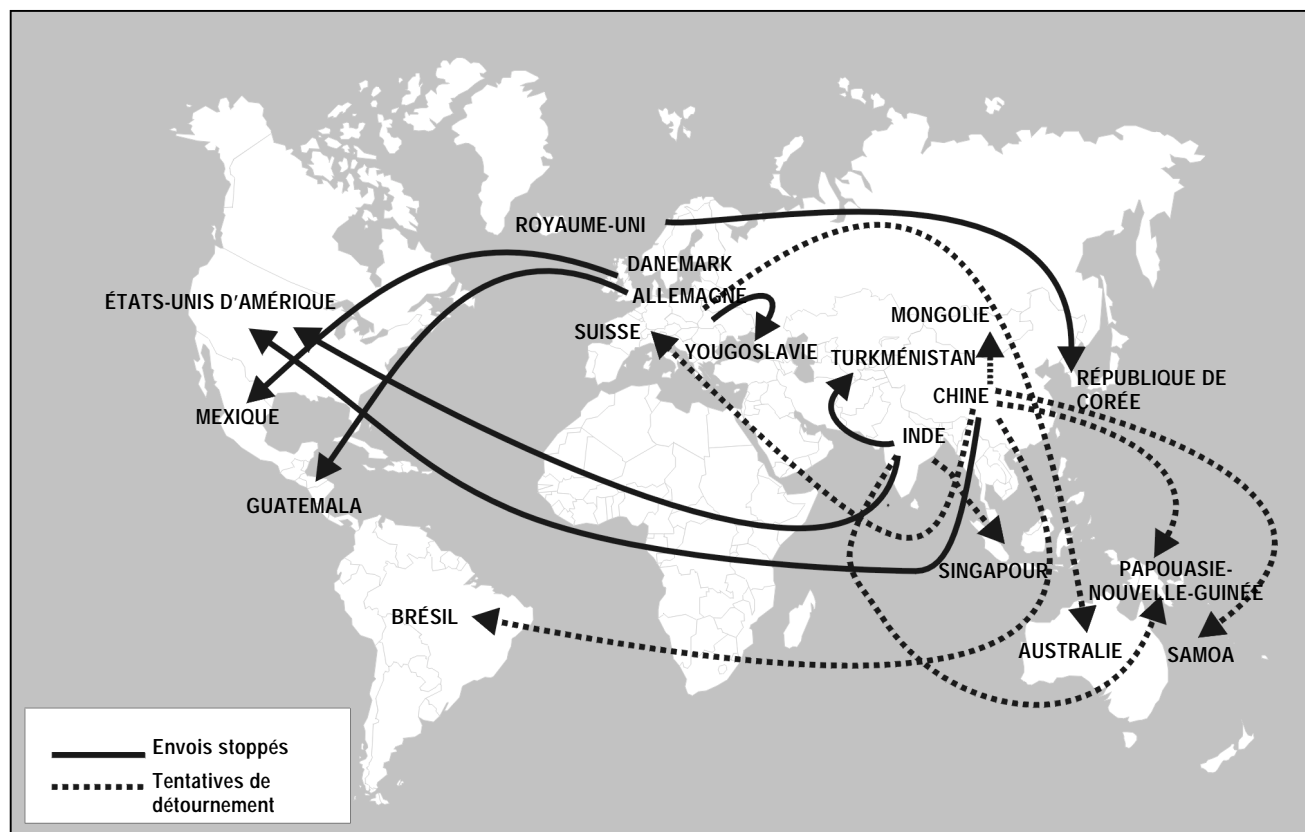
la figure XIII b). Du début au milieu des années 90, le P-2-P était le produit chimique de choix que les trafiquants recherchaient en Europe pour la fabrication illicite d'amphétamine. Toutefois, les mesures de contrôle et de surveillance de cette substance étant devenues de plus en plus rigoureuses, les trafiquants ont commencé à utiliser des produits de remplacement non placés sous contrôle, tels que le benzaldéhyde, dans la fabrication illicite. Le nombre de saisies est en légère hausse tant en Europe qu'aux États-Unis. Cela est peut-être dû au fait que de nouvelles sources de la substance ont été trouvées par les trafiquants en Asie du Sud et du Sud-Est, ce qui serait démontré par la découverte en Inde de plusieurs détournements vers l'Europe à la fin des années 90 et aussi par la mise au jour d'une tentative de détournement en Chine en 1999.

114. En Europe, l'Allemagne a signalé avoir démantelé en 1999 un grand laboratoire utilisant le P-2-P pour fabriquer de la méthamphétamine. C'est la première fois depuis 1996 que l'utilisation du P-2-P pour la fabrication illicite était détectée dans ce pays³⁰. Le démantèlement du laboratoire était l'aboutissement d'une enquête associant des autorités allemandes, autrichiennes, hongroises, indiennes et tchèques et qui a été lancée lorsque l'Inde a découvert des commandes suspectes de P-2-P passées par des sociétés en Europe, comme mentionné dans le paragraphe précédent.

115. Des saisies de P-2-P ont été signalées par la Hongrie en 1999³¹. C'est la première fois que cette substance est saisie dans le pays, soit deux envois de 110 kg au total qui étaient transportés clandestinement de Roumanie en Pologne pour être utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Il y avait de plus en plus d'informations faisant état du détournement de précurseurs des stimulants de type amphétamine dans les pays d'Europe orientale ainsi que des informations concernant la fabrication illicite d'amphétamine en Pologne. L'Organe tient à prier instamment les pays de la région de faire preuve de vigilance pour repérer les détournements éventuels et aussi pour détecter et démanteler les laboratoires éventuellement impliqués dans la fabrication illicite de drogues.

Figure XIV

Envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine stoppés et tentatives de détournement d'éphédrine et de pseudoéphédrine décelées, 1999-2000



116. Parmi les pays ayant signalé auparavant des saisies d'acide phénylacétique, seuls l'Australie et les États-Unis en ont fait état en 1999, alors que le Myanmar a signalé pour la première fois avoir saisi de l'acide phénylacétique à trois reprises en 1999 et 2000, à savoir 20 litres et 8 litres, respectivement, en janvier et en avril 1999 et environ 600 litres en mars 2000. Bien que les quantités saisies soient petites si l'on fait la comparaison avec les saisies d'éphédrine, il importerait de surveiller l'utilisation des produits chimiques de remplacement, car les mesures de contrôle de l'éphédrine commencent à influencer la disponibilité de la substance.

Envois stoppés dans le commerce international

117. Pour 1999, seuls des pays d'Europe occidentale ont signalé avoir stoppé des envois de P-2-P. L'Allemagne a signalé avoir stoppé cinq envois représentant près de 7 tonnes qui étaient destinés à la France, à la Pologne, à la Roumanie, à la Slovénie et à la Turquie; la Belgique, deux

envois représentant près d'une tonne qui étaient destinés à l'Allemagne et à la Roumanie; et la Roumanie, un envoi de 10 tonnes destiné à la Yougoslavie.

118. S'agissant encore du P-2-P, le Gouvernement chinois a signalé que la substance était de plus en plus utilisée dans le pays pour la fabrication illicite de méthamphétamine. Alors qu'aucune saisie de P-2-P n'avait été signalée par ce pays auparavant, on a réussi en 1999 et 2000 à y démanteler de grands laboratoires clandestins fabriquant de la méthamphétamine, une saisie de 1,5 tonne de cette substance ayant été opérée dans un seul laboratoire en 1999. Plus récemment, plus de 16 tonnes de méthamphétamine ont été saisies dans des laboratoires clandestins liés à des entreprises écrans fabriquant de la méthamphétamine. Selon les rapports préliminaires, le P-2-P, et non l'éphédrine, était utilisé par ces laboratoires dans le processus de fabrication.

119. Par ailleurs, l'Équateur a signalé avoir saisi de grandes quantités d'acide formique, produit chimique non placé sous contrôle qui peut être utilisé avec le *P-2-P* pour fabriquer de la méthamphétamine. Alors que ce pays n'a fourni aucune information faisant état de la fabrication illicite de la substance, il a signalé avoir saisi de l'acide acétique et de l'*anhydride acétique*, qui peuvent être utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, ainsi que des agents diluants, des agents liants et des lubrifiants employés dans la fabrication des comprimés. L'Organe souhaiterait avoir des informations supplémentaires sur ces saisies afin de déterminer s'il y a effectivement une fabrication illicite.

iii) *Noréphédrine*

Saisies

120. Pour 1999, seuls les États-Unis d'Amérique ont déclaré avoir saisi de la *noréphédrine*. La saisie d'un million de doses contenant 17 kg de la substance montre que faute de pouvoir se procurer éventuellement la matière première, les trafiquants se tournent vers des préparations pharmaceutiques contenant, comme déjà noté, de l'*éphédrine* et aussi de la *pseudoéphédrine*.

Envois stoppés dans le commerce international

121. Aucun détournement de la substance du commerce international n'a été signalé, mais une tentative de détournement d'Allemagne vers le Mexique a été décelée et stoppée en 1999 et 2000. L'Organe espère qu'avec l'inscription de la *noréphédrine* au Tableau I de la Convention de 1988 (voir plus haut chap. II) les gouvernements agiront, en ce qui concerne les envois de cette substance, avec la même prudence que celle dont ils font déjà preuve à l'égard de l'*éphédrine* et de la *pseudoéphédrine*, notamment en adressant des notifications préalables à l'exportation et en y répondant.

b) **MDMA et ses analogues**

Saisies

122. Alors que les saisies de MDMA et de ses analogues ont atteint des chiffres records en 1999, celles des précurseurs placés sous contrôle (*isofrafrole*, *méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2* (3,4-MDP-2-P), *pipéronal* et *safrole*) utilisés dans la fabrication illicite de ces substances sont restées limitées. Les pays fabricants, exportateurs et consommateurs doivent redoubler d'efforts afin de mettre en évidence les méthodes et les filières

utilisées par les trafiquants pour se procurer ces substances et élaborer les méthodes permettant de stopper les détournements, en particulier s'agissant du 3,4-MDP-2-P qui semble devenir la substance de choix des trafiquants impliqués dans le trafic illicite de MDMA.

123. En 1999, parmi les précurseurs saisis, le 3,4-MDP-2-P arrivait à la première place (7 tonnes), suivi du *pipéronal* (4 tonnes). Quatre-vingt-quatre kilogrammes seulement d'*isofrafrole* ont été saisis ainsi que 20 kg de *safrole*, notamment sous forme d'essence de sassafras. Les pays ayant signalé des saisies pour 1999 sont indiqués dans la figure XIII c).

124. La saisie par les autorités slovaques de 5 800 litres de 3,4-MDP-2-P est la plus grande jamais signalée à l'Organe. L'envoi avait été passé en contrebande à travers la Roumanie avant d'être saisi en Slovaquie et l'on n'a pas pu vérifier si la substance devait être utilisée pour la fabrication illicite en Slovaquie ou si elle devait être acheminée clandestinement vers des laboratoires d'autres pays d'Europe.

125. Plus récemment, en juin 2000, les autorités belges ont découvert 2 200 litres de 3,4-MDP-2-P dissimulés dans une cargaison de détergents. La substance avait été introduite clandestinement de Chine et les enquêtes ont montré que les trafiquants en cause avaient déjà utilisé la même méthode et le même itinéraire auparavant.

126. En sus de ces saisies importantes de 3,4-MDP-2-P, aux Pays-Bas les autorités ont saisi cinq envois, représentant au total 1 kg de la substance, qui avaient été expédiés par la poste de la RAS de Hong Kong (Chine).

Envois stoppés dans le commerce international

127. En 1999 et 2000, certains gouvernements ont également signalé avoir stoppé des envois importants de précurseurs de la MDMA: 16 tonnes de 3,4-MDP-2-P, 63 tonnes de *pipéronal* et 17 tonnes de *safrole*. La figure XV montre les pays qui ont stoppé ces envois ou bien auxquels il a été demandé de les autoriser.

128. Les envois illustrés dans la figure XV montrent que les pays exportateurs et importateurs sont capables d'exercer un contrôle sur le commerce international de précurseurs de la MDMA. Toutefois, si l'interception de ces envois de substances introduites en contrebande indique que des précurseurs sont détournés, l'origine effective des détournements, éventuellement des circuits de distribution intérieure, reste à déterminer. L'Organe prie instamment tous les pays d'identifier et de surveiller

les opérateurs impliqués dans la fabrication ou la distribution de ces substances pour tenter de déterminer comment et auprès de qui sont obtenus les précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de MDMA.

129. Enfin, les années précédentes l'Organe a prévenu que la fabrication illicite de MDMA risquait de s'étendre de l'Europe à d'autres régions du monde. Selon les rapports reçus pour 1999, un laboratoire fabriquant de la MDMA a été démantelé en Colombie et 30 000 comprimés

ont été saisis. Par ailleurs, les États-Unis ont déclaré avoir démantelé en 1999 14 laboratoires fabriquant de la MDMA ou ses analogues, chiffre deux fois supérieur à celui des laboratoires fabriquant la substance qui avaient été démantelés en 1997 et 1998. Vu l'importance des quantités de MDMA actuellement passées en contrebande d'Europe aux États-Unis, la fabrication illicite risque de continuer à augmenter dans le pays si les trafiquants décident de rapprocher leurs opérations du marché des consommateurs en Amérique du Nord.

Figure XV

Envois de précurseurs de la MDMA stoppés ou autorisés, 1999-2000

